



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

## Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

<b>Nom de l'établissement :</b>	HOWA TRAMICO
<b>Adresse de l'établissement :</b>	ROUTE d'AUTHOU 27 800 BRIONNE
<b>Activité de l'établissement :</b>	Fabrication et Transformation de mousse de polyuréthane
<b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :</b>	L'établissement HOWA TRAMICO, site de BRIONNE (27), ne peut générer de scénarios dont les conséquences peuvent concerter des États frontaliers
<b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>	<p>Le principe de fabrication de la mousse de polyuréthane présente un risque majeur d'incendie (effet thermique) avec propagation de fumées toxiques.</p> <p>Des risques similaires ont aussi été identifiés pour les locaux de stockage.</p> <p>Pour la fabrication de la mousse de polyuréthane, le site stocke et utilise un produit toxique par inhalation.</p> <p>Les effets thermiques associés aux incendies peuvent produire des blessures irréversibles pour la santé humaine.</p> <p>Les différentes études menées sur le site vis-à-vis des fumées issues de ces incendies n'ont pas démontré d'effets significatifs pour la santé humaine (effet toxique), au sol.</p> <p>Les eaux d'extinction incendie issues de la lutte contre le sinistre peuvent occasionner une pollution des sols ou des cours d'eau au voisinage du site.</p>

**Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :**

Les sécurités suivantes sont mises en place :

- Surveillance permanente 24 h/24 du site, report des alarmes, réalisation de rondes régulières sur l'ensemble du site.
- Installation d'extinction automatique sur l'ensemble du site dotée d'une réserve d'eau de 2 100 m<sup>3</sup> qui sera opérationnelle dès le début de l'incendie.
- Autres équipements de lutte incendie : Réserve d'eau de 800 m<sup>3</sup>, réseau de poteaux d'incendie, parc d'extincteurs.

Tous les équipements concourant à la prévention ou à la lutte du sinistre sont maintenus, testés et contrôlés périodiquement.

Une structure en place (Plan d'Opération Interne) permet une réaction rapide face à un sinistre de cette nature. Elle s'appuie sur organisation et une équipe de pompier usine rapidement soutenu par les secours extérieurs (SDIS). Une alerte et une communication permet l'information du voisinage et des autorités.

Au quotidien des procédures et règles de travail sont mises en pratique afin de prévenir ce genre de sinistre (par exemple, maîtrise et contrôle des réactions chimiques, procédures de travail par point chaud, interdiction de fumer).

Une formation du personnel (manipulation des extincteurs, pompiers usine, cellule de commandement du Plan d'Opération Interne) est faite périodiquement.

Un système de stockage des eaux d'extinction incendie d'une capacité de 2 400 m<sup>3</sup> est présent sur le site.

L'ensemble des stockages des produits chimiques est sous rétention.

Une structure particulière est mise en place pour le déchargement, stockage et utilisation de produit toxique :

- ⇒ Procédures de travail en réception, stockage et emploi de ce produit
- ⇒ Équipements de sécurité des stockages (cuves et local)
- ⇒ Installation de déchargement, stockage et utilisation en circuit fermé (aucune émission de vapeurs ou de produit à l'extérieur de l'installation)
- ⇒ Un contrôle permanent de fuite éventuelle est assuré par des capteurs avec report d'alarme et schéma d'intervention.